

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CAISSE DESJARDINS DE ROUYN-NORANDA
TENUE LE 16 AVRIL 2023 À 10 H
AU CENTRE DE CONGRÈS DE ROUYN-NORANDA**

À la 21^e assemblée générale annuelle, des sociétaires de la Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda, tenue au Centre de congrès de Rouyn-Noranda, le dimanche 16 avril 2023, assistent 222 membres incluant les administrateurs et gestionnaires sous la présidence de M^{me} Jocelyne Trudel.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente souhaite la bienvenue aux participantes et aux participants, déclare l'assemblée officiellement ouverte et invite les membres à prendre une part active à l'assemblée.

La présidente souligne la perte d'un grand coopérateur le 22 janvier 2022, soit le décès de M. Lorrain Barrette, qui s'est impliqué au sein de la Caisse pendant 46 ans, dont 35 à titre de président.

Elle souligne également la nomination de M. Jean-Claude Loranger, ancien directeur général, à titre de Bâtitteur du Mouvement Desjardins pour sa contribution significative à la gestion et à l'évolution stratégique des caisses dans le respect des valeurs du Mouvement Desjardins.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale présente l'ordre du jour de la présente assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Présentation du rapport annuel au 31 décembre 2022
7. Proposition sur le partage des excédents annuels (vote en différé)
8. Rapport du comité de mise en candidatures
9. Élection des membres du conseil d'administration
10. Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
11. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
12. Réflexion sur les enjeux locaux avec l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue
13. Période de questions
14. Ajournement de l'assemblée
15. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité:

D'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

Le vote est demandé. L'ordre du jour est accepté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 30 MARS 2022

Le procès-verbal étant disponible sur le site de la Caisse préalablement à l'assemblée, la présidente indique qu'il n'est pas requis d'en faire la lecture ou de le résumer.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 mars 2022 tel que rédigé.

Le vote est demandé. Le procès-verbal de l'AGA du 30 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente, M^{me} Jocelyne Trudel, se fait la porte-parole des membres du conseil d'administration et trace les grandes lignes de la dernière année.

5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

La présidente du conseil d'administration mentionne qu'au cours de l'année 2022 :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat ou fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code de déontologie.

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2022

La directrice générale présente et commente le rapport annuel de la Caisse pour l'année 2022 faisant état des résultats financiers de la dernière année. Ceux-ci démontrent l'excellente santé financière de la Caisse. La directrice générale valide à savoir s'il y a des questions.

Un membre souhaite savoir si l'argent reçu du rachat des parts de capital a été remis à la Caisse. La direction précise que les parts de capital rachetées étaient des Fonds en participation que la Caisse détenait dans les filiales de la Fédération et qu'effectivement, les sommes sont revenues à la Caisse. Cette transaction ne concernait pas les parts de capital détenues par les membres.

Un membre valide si les sommes de la réserve générale sont bien des montants qui appartiennent à la Caisse de Rouyn-Noranda. La direction confirme qu'effectivement, ces sommes sont le fruit des excédents d'année en année, à la Caisse de Rouyn-Noranda et sont requises afin d'assurer la bonne capitalisation de notre organisation.

7. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

La directrice générale présente le projet de répartition des excédents annuels tel qu'il a été recommandé par le conseil d'administration. Elle indique que la proposition soumise est le scénario le plus avantageux pour les membres de même que le plus élevé permis par la norme financière. Ce partage des excédents fera l'objet d'un vote en différé.

	Montant
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	8 299 000 \$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	30 676 000 \$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM	391 000 \$
Ajustement net relatif aux ristournes (année précédente)	10 000 \$
Solde des excédents à répartir au 31 décembre 2022	39 376 000 \$
Affectation au FADM	(400 000) \$
Affectation à la RRE	(9 771 000) \$
Affectation à la réserve générale	(29 205 000) \$
Solde des excédents à répartir	0 \$

La directrice poursuit avec la proposition de répartition des ristournes recommandée par le conseil d'administration soit :

Proposition de versement pour l'année 2022	Montant
Ristournes aux membres	1 920 314 \$
Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)	400 000 \$
Total	2 320 314 \$

Voici la répartition de la ristourne aux membres :

	Taux par 1000 \$ de volume (Particuliers et Entreprises)	Montant
Ristournes volumes		
Comptes		257 K \$
Épargne et placement	0,53	180 K \$
Fonds		75 K \$
Prêts et marge de crédit		508 K \$
Ristournes assurances	23 \$ / 1000 \$ de prime	310 K \$
Ristournes cartes de crédit	0,58 \$ / 1000 \$ d'achats net	146 K \$
Ristournes produits	Montant de 50 \$	383 K \$
Ristourne services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine	Montant de 23 \$ / 1000 \$ d'honoraires et de commissions	61 K \$
Total des ristournes aux membres		1 920 K \$

La présidente indique que cette proposition concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après la présente assemblée. Les membres auront les 4 prochains jours pour se prononcer sur cette proposition.

A la suite de ces explications, **il est dûment proposé et appuyé** :
que le projet de partage des excédents pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit accepté tel que recommandé.

Cette proposition sera soumise au vote électronique en différé à l'intention des membres et devra être approuvée à la majorité des voix exprimées.

8. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Le président du Comité de mise en candidature informe l'assemblée que tous les bulletins de mises en candidature sont conformes au règlement et ont été reçus dans les délais prévus. De plus, les candidats possèdent des compétences recherchées par le conseil d'administration en lien avec son profil collectif enrichi.

9. ÉLECTIONS DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente agit à titre de présidente d'élection tel que prévu dans le Règlement intérieur de la Caisse. Considérant que le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler, la présidente d'élection déclare élus sans opposition, pour 3 ans, aux postes d'administrateurs :

- M. Donald Maclean Bindjemb
- Mme Élise-Ariane Cabirol
- Mme Christine Lapointe
- Mme Line St-Amour

10. PRÉCISION SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

La présidente rappelle aux membres qu'ils seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents incluant les ristournes. Un vote favorable à la proposition permettra à la Caisse de pouvoir verser aux membres la ristourne à laquelle ils ont droit.

La présidente indique aux membres que dès la fin de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 20 avril 2023, et que seuls les membres de plein droit pourront voter. Les membres peuvent voter par AccèsD Internet, par AccèsD mobile ou par les bornes de votation disponibles en caisse.

La présidente informe les membres que dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur notre site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif. La présidente explique les étapes qu'un vote négatif engagerait.

11. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Mme Anne-Marie Belzile, directrice des communications, fait état de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu au cours de l'année 2022. Les priorités d'investissements découlant du Plan d'engagement et de proximité sont présentées, de même que les nombreuses implications de la caisse dans son milieu en cohérence avec ces priorités d'investissement. Des intervenants de différents organismes viennent témoigner de l'impact concret de Desjardins dans la réalisation de leurs projets, soient :

- Mme Mariève Migneault du Centre local de développement (CLD) et M. Jocelyn Lévesque de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) pour le Fonds Service de garde;
- Mme Peggie Lapointe du Carrefour de Rouyn-Noranda pour le programme Repères;
- Mme Louise Vézina et M. Jean Royal du Festival des guitares du monde en Abitibi-Témiscamingue.

Avant de poursuivre, un hommage a lieu pour la présidente afin de souligner ses douze années maximales passées à la présidence du conseil d'administration.

12. RÉFLEXION SUR LES ENJEUX LOCAUX AVEC L'OBSERVATOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Afin de débiter notre consultation des membres sur les différents enjeux de notre milieu, en lien avec le renouvellement de notre politique d'investissement pour 2024, un moment d'échanges à lieu avec Mme Mariella Collini, agente de recherche à l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Le dynamisme démographique de même que le renouvellement de la main d'œuvre, la scolarisation, le niveau de littératie et la culture, le tourisme, la qualité de vie sont les principaux enjeux discutés. Les membres sont invités à indiquer leurs préoccupations face aux enjeux mentionnés sur le formulaire d'appréciation reçu à leur arrivée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les membres à s'exprimer et à poser leur question. Aucune question n'est posée mais un témoignage est fait par un membre relativement au leadership exemplaire de la présidente sortante, Mme Jocelyne Trudel.

14. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Jocelyne Trudel, remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée générale annuelle de la Caisse et les gagnants des prix de présence sont annoncés.

À 12 h 07, l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Rouyn-Noranda est ajournée.

4 JOURS PLUS TARD – APRÈS LA FERMETURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION

15. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Lors de l'AGA 2023, 792 participants ont voté, et voici l'issue du vote :

- Répartition des excédents annuels incluant la ristourne

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ –

La date de versement de la ristourne sera bientôt communiquée.

L'ordre du jour de l'assemblée étant épuisé, l'assemblée est déclarée officiellement levée le 25 avril 2023 à 16 h 41.

Présidente

Secrétaire

PROJET